

Nice, le 16 octobre 2014

Chers parents,

Nous avons été destinataires de la circulaire émise par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services de l'Education Nationale nous indiquant le renforcement du plan **VIGIPIRATE**.

Il nous est stipulé les points suivants :

- Surveiller les abords des installations et bâtiments ;
- Fermeture des accès ;
- S'assurer du respect des restrictions de stationnement et/ou la circulation aux abords des installations et bâtiments désignés (...);
- Surveiller les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (...);
- Identifier les zones internes en fonction de leur sensibilité et en règlementer l'accès ;
- Surveiller la circulation interne des bâtiments et installations.

En conséquence, nous vous rappelons les points suivants :

- L'accès à l'établissement est **interdit avant 7h45**, après **9h15 jusqu'à 16h10** et **après 18h15**.
- Sont tolérés, les véhicules de parents des collégiens sur la plateforme de 15h50 à 16h00 (sortie à 15h50 mais les collégiens sont assez grand pour être récupérés hors de l'établissement)\* ainsi que les parents pour un rendez-vous avec un enseignant ou la direction.

Les comportements inacceptables qui compromettent la sécurité des enfants demeurent les suivants :

- Stationner ou être à l'arrêt aux endroits interdits ;
- Bloquer la circulation dans les virages. (respect des bandes blanches de stop et miroirs) ;
- Bloquer l'accès dans l'avenue Dilliès.
- Accéder à l'établissement avant 16h10 y compris sur la plate plateforme sauf (\*)
- Profiter de l'ouverture du 2<sup>ème</sup> portail (personnel sortant ou entrant) pour s'engager dans l'établissement en dehors des heures autorisées.

En cas de non-respect des points ci-dessus et comme le prévoit **le plan VIGIPIRATE**, nous communiquerons les renseignements nécessaires au service de police municipale ou nationale. Par concomitance, l'autorisation tacite de l'accès des parents contrevenants sera suspendue pour l'année scolaire et le contrat de scolarisation ne sera pas reconduit.

Nous profitons de ce courrier pour remercier chaleureusement l'énorme majorité des parents qui ont toujours respecté ces points du règlement de circulation.

Nous comptant sur le sens civique de tous.

C. Napolier

N. Mondou

JP. Grondard

Chef d'établissement de l'école

Présidente de l'APEL

Chef d'établissement  
coordinateur